Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260422-DEL_07_22042026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 04 2026
Date de la convocation : 09 avril 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 09 avril 2026	L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril à 18H00, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 13+1 pouvoir	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; Mme Edith MERRANT ; M. Arnaud LE ROUX; M. Alexandre MORDELET ; Mme Emilie JOUAN ; M. Gwénaël MORDELET ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ABSENTS : M. Thomas LOUVET (pouvoir à M. Pascal LE LIARD), M. Alexis LEGEMBLE (excusé) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Justine LATIMIER

N°07-22042026 DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS ET CORRESPONDANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Exposé par M. Le Maire

Le Conseil doit procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal, aux syndicats Intercommunaux et Etablissements Publics ci-après :

Syndicat Départemental de l'Energie (SDE) :

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) est un syndicat mixte fermé qui regroupe les 344 communes et les 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département. Il est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz et maître d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux électriques.

Le SDE22 accompagne les communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagement de distribution d'énergie et de mise en oeuvre de la transition énergétique.

Rôle du délégué (373 délégués communaux au total et 29 délégués EPCI) :

- Représente la commune et relaie l'information
- Rend compte de l'activité du SDE 22 à son Conseil Municipal
- Participe au collège énergie une fois par an
- Peut intégrer le comité syndical, organe exécutif du sde 22

Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) :

La commune est adhérente de L'ALEC depuis quelques années. Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, elle met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260422-DEL_07_22042026-DE

énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les 3 intercommunalités de son territoire,

- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP)
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Rôle du délégué :

- relaie les travaux de l'Agence sur l'ensemble de ses missions à l'échelle du territoire et du patrimoine de la commune dans le cadre de la mission CEP.

Comité Nationale de l'Action sociale (CNAS) :

La Commune est adhérente au CNAS, qui est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales. Il y joue un rôle similaire à celui du CSE dans le secteur privé.

Rôle du délégué :

- Représente la commune et transmet son attente, ses besoins

Pompe Funèbres Intercommunales de la Région de Saint Brieuc (PFI) :

La Commune de Lanfains est actionnaire de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) de la région de Saint Brieuc.

Le délégué représentera la Commune au sein des instances suivantes de la SEM PFI de la région de saint Brieuc :

- A l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital et, s'il est élu comme Prédisent de l'assemblée spéciale et représentant de ces actionnaires, au Conseil d'Administration
- A l'assemblée générale des actionnaires

Système D'information Géographique (SIG) :

Un partenariat pour la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique a été adopté entre Saint-Brieuc Agglomération et ses 32 Communes membres sous la forme d'une convention conformément à l'article L.5211-4-II du code général des collectivités territoriales. Elle a été renouvelée en 2021. Des missions sont proposées dans le cadre du partenariat afin de répondre aux besoins en matière de production, d'actualisation, d'exploitation de l'information géographique, de développement de nouveaux outils, et aux besoins d'assistance et d'accompagnement au quotidien.

Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor (SPLET'Armor) :

La SPLET'Armor est une Société Publique Locale qui intervient auprès des collectivités publiques actionnaires pour réaliser des études et réalisation de projets d'énergies renouvelables, principalement sur des projets photovoltaïques.

SPLET'Armor est créée pour accélérer la bascule nécessaire de notre modèle énergétique, qui doit voir émerger une plus forte production d'énergies locales et vertueuses.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260422-DEL_07_22042026-DE

Le Syndicat Départemental d'Énergies des Côtes d'Armor (SDE22) est l'actionnaire majoritaire de la SPLET'Armor.

Dans le cadre du projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments techniques, la Commune de Lanfains a fait l'acquisition d'une action auprès de la SPLET'Armor en 2026. La SPLET interviendra en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Délégation Militaire Départementale des Côtes d'Armor -Correspondant défense

Le rôle du correspondant :

- informer les citoyens sur la politique de défense de la France (il disposera d'informations régulières qui vous seront directement adressées par la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) du ministère des Armées)
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense (il peut solliciter le soutien des Centres du service national et de la jeunesse (CSNJ) pour mener à bien des actions dans votre commune)
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité (il pourra s'appuyer sur le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) pour organiser des cérémonies commémoratives).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention

DÉSIGNE les délégués suivants pour le Syndicat Départemental de l'Energie :

Titulaire : M. David DUSSEUX Suppléant : Mme Valérie DANIÉLOU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉSIGNE les délégués et correspondants suivants :

Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) : Mme Valérie DANIÉLOU

Comité Nationale de l'Action sociale (CNAS) : Mme Édith MERRANT

Pompe Funèbres Intercommunales de la Région de Saint Brieuc (PFI) : M. David TOLLEMER

Système D'information Géographique (SIG) : M. Pascal LE LIARD

Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor (SPLET'Armor) : Mme Valérie DANIÉLOU

Délégation Militaire Départementale des Côtes d'Armor -Correspondant défense : Mme Édith MERRANT

Fait et délibéré le 22 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David TOLLEMER